

Le nombre de «pirates» augmente malgré Hadopi

La loi Création et Internet (Hadopi) visant à lutter contre le piratage sera-t-elle efficace? A l'heure où les données personnelles qualifiant les internautes téléchargeant illégalement *via* les réseaux P2P sont [précisées par décret](#), une nouvelle [étude](#) relève que **le nombre de pirates n'a cessé d'augmenter ces derniers mois**.

Baptisée *Une première évaluation des effets de la loi Hadopi sur les pratiques des internautes français*, cette étude signée **Sylvain Dejean, Thierry Pénard et Raphaël Suire** de l'Université de Rennes 1 visait à mesurer l'impact de la loi Hadopi sur le comportement des internautes en France avides de téléchargements illégaux. L'étude a été réalisée sur la base d'un sondage téléphonique réalisé entre le 16 novembre et le 23 décembre 2009 auprès de 2 000 individus représentatifs de la population de la Région Bretagne.

Il en ressort qu'entre septembre et décembre 2009, le nombre de pirates numériques a globalement augmenté de 3 %. Un paradoxe alors que seuls **15 % des pirates ont cessé de fréquenter les réseaux P2P** (peer-to-peer) depuis le vote de la loi en septembre dernier (mais pas encore appliquée dans les faits). Sauf que, parmi ces repentis, seul un tiers a décidé de renoncer à toute pratique illégale. *« les deux tiers restant se sont tournés vers des pratiques alternatives de piratage échappant à la loi Hadopi comme le streaming illégal (allostreaming, ...) ou le téléchargement sur des sites d'hébergements de fichiers (megaupload, rapidshare, ...) »*, note l'étude.

De plus, 25 % des pirates dits « Hadopi » (ceux qui continuent de télécharger en P2P par opposition aux alternatives en streaming et téléchargement FTP) déclarent avoir modifié leurs pratiques afin d'espérer échapper à la surveillance électronique des ayants-droits (soit en téléchargeant moins, soit en basculant sur les plates-formes de streaming illégal ou en passant par des réseaux chiffrés et autres VPN). Quant aux 21 % de pirates non Hadopi (streaming...) qui déclarent avoir également modifié leurs comportements, *« il fait peu de doute qu'il s'agit d'internautes ayant renoncé au téléchargement en Peer-to-Peer pour basculer vers des pratiques illégales non prise en compte par la loi Hadopi. Pour ces internautes, la loi Hadopi a bien eu un effet, mais pas dans le sens escompté par les partisans de cette loi »*, écrivent les auteurs.

La moitié des consommateurs payants sont des pirates

Potentiellement plus inquiétant, il s'avère que les pirates sont aussi des consommateurs, et notamment de contenus numériques. Les **50 % des acheteurs numériques sont des pirates** (27 % d'Hadopi et 23 % de non Hadopi). Du coup, *« une coupure de l'accès Internet de tous les pirates [comme le prévoit la loi, NDLR] réduirait le nombre des acheteurs de vidéo et de musique sur Internet de moitié »*. Ou comment l'industrie culturelle risque de se tirer une balle dans le pied à l'heure où [le marché de la musique en ligne augmente de 50%](#). Des analyses plus fines des comportements d'achats de contenus audio et vidéo révèlent d'ailleurs que la part d'acheteurs est la plus élevée parmi les pirates Hadopi (47 %) et les pirates non Hadopi (36 %).

Certes, la loi n'est pas encore appliquée dans les faits et la réception des premiers emails

d'avertissement (attendu au printemps, voire à l'automne vus les retards pris dans la publication des décrets) pourrait donner un coup de frein aux pratiques illégales. Il n'en reste pas moins qu'au final, **seuls 5 % des pirates sont réellement repentis** depuis l'arrivée de la loi. Il s'avère même que 13 % des « pirates Hadopi » ne l'étaient pas avant l'adoption de la loi. Par provocation? Même pas. Plutôt « un rythme de croissance 'naturelle' de ce type de pratique lié à un mécanisme bien connu de contagion », selon les auteurs.

En conclusion, Hadopi provoque plus un changement des comportements qu'un arrêt pur et simple du téléchargement illégal. « **Le piratage semble fortement ancré dans les habitudes** de consommation de contenus vidéos et audio sur Internet. » L'enquête nécessitera des approfondissements, notamment après la pleine application de la loi. « Mais, les premiers enseignements tirés de l'enquête Marsouin suscitent quelques doutes quant à l'efficacité de la loi Hadopi pour endiguer le piratage numérique et stimuler le marché légal de la musique et de la vidéo sur Internet », concluent les auteurs. A bon entendeur...

Figure 7a : L'évolution de la proportion de pirates parmi les consommateurs de vidéo et de musique sur Internet avant et après la loi Hadopi

